

3

MODALITES DE TRAVAIL DE LA COMMISSION

L'objectif de la commission de concertation est de parvenir à l'élaboration d'un **Livre vert** identifiant les questions-clés pour refonder la politique de la jeunesse.

Les travaux se dérouleraient selon trois modalités complémentaires.

1. Les réunions plénières

Ces réunions constitueront les temps forts de débat de la commission.

Elles s'organiseront selon le planning thématique prévisionnel suivant :

Date	Thème (notre proposition, à déterminer ensemble lors de la séance introductive)
Mardi 31 mars	Les ressources des jeunes
Jeudi 9 avril	L'emploi et la formation des jeunes
Mardi 5 mai	- Logement et insertion sociale - Santé - Participation à la vie de la cité
Mardi 19 mai	Préparation du Livre vert (1 ^{ère} séance)
Mardi 26 mai	Préparation du Livre vert (2 ^e séance)

Les réunions plénières se tiendront en la Salle du Centenaire du Haut Commissaire à la Jeunesse au 59 avenue de Ségur, 75007, Paris.

2. Les groupes de travail

Cinq groupes de travail prépareront les réunions plénières thématiques. Animés par des chefs de file membres de la commission, les groupes de travail réuniront les interlocuteurs spécifiques du dossier concerné et les membres de la commission souhaitant apporter une contribution thématique.

Sous réserve de la discussion collective qui s'engagera lors de la séance de lancement de la commission, les groupes de travail seraient déclinés selon le découpage suivant :

- Ressources des jeunes ;
- Emploi - Formation ;
- Orientation ;
- Logement et insertion sociale ;
- Santé.

Chaque groupe de travail fixera ses propres modalités d'organisation et sera appuyé par un rapporteur dédié.

3. Les séances ouvertes

Des séances de réflexion et d'échanges seront organisées régulièrement au profit des membres de la commission qui le souhaitent.

Les deux premières séances seront :

- mardi 17 mars : première tranche du programme d'expérimentation du fonds jeunes
- mardi 24 mars : les jeunes dans la crise économique : enjeux et propositions

D'autres séances pourraient être organisées chaque mardi, sur proposition des membres de la commission. Des auditions pourront être organisées dans ce cadre.